



Posséder une parcelle agricole

Par bbrou

Bonjour,

Je possède une parcelle qui, au PLU, est classée en A (agricole).

Ma question première est ; est-ce qu'un particulier , non exploitant agricole, peut avoir une parcelle classée A ?

Ai-je des démarches à faire ? Car une année j'ai reçu une réversion pour "dégât sur culture" alors que je n'ai pas de culture dessus.

Vous remerciant par avance de votre contribution.

Par ESP

Bonjour

Oui, on peut être propriétaire d'un fonds classé A, il peut être exploité par un agriculteur ?

Je vous invite à contacter la chambre d'agriculture concernant cette indemnisation indue.

Par bbrou

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Par ESP

Je vous en prie.